

ont entré et pillé tout ce qu'il avoit ché luy. On fait estat qu'il avoit plus de cent mille livres de thabat et tous ces meubles. Il nont laisé ny porte ny fenestre. La nuy precedante, il fit mestre une porte neuf et le landemain on la prit et on la porta au Rone, avec les autres. On ne sauroit nombrer le mal qu'il y on fait. Du depuy, il ne ce donne que 5 sous par bœuf et 1 sou 3 deniers par veaux et 1 sou 9 deniers par anné de vin.

Monsieur de Villeroy et venu pour régler ce dezordre. Le 2^e juliet 1714, il ont remis les entré, comme la magnière accoutumée et ordonné à tous les bouché de tué de viande et de tenir leur boutique fournie de toute sorte de viande sur paine de la vie (5).

En ce temps-là, il on pozé un camp à la Guillotière ou il y avoit 1,800 cavalié qu'il on détruis presque tout le foin des environ. Il a si bien fait enchéry par icy qu'il y a des gens qui lon vandu plus de 4 livres le quintal au pré. Il on mis un camp à Ance et un à Villefranche ; il y a ausy plus de 1000 fantacin en Vaise que tous ce nourise du pain de monition sans qu'il coute rien en landroit où il son campé. Par malheur au moy de juliet et aoust de ladite ané, il est venu une grande maladie sur les bœuf et vache, que de tout couté il font des procesion a l'honneur de saint Roc. On a fait asemblé tout le bestail en chaque paroisse et on les a mené en la place. Les prestre on fait de l'eau bénite et il les ont toute bénit (6).

(5) D'après les documents du temps, cette émeute fut provoquée par les bouchers, mécontents de l'impôt mis sur les bestiaux, destinés à la consommation. Commencée le 4 juin, elle ne fut apaisée que le 6 par la milice bourgeoise. Pour calmer les esprits, le Consulat avait d'abord rendu une ordonnance autorisant les bouchers à faire entrer du bétail, sans payer aucun droit d'octroi. Mais cette ordonnance fut rapportée, le 2 juillet suivant, par le duc de Villeroy, arrivé à Lyon, dès le 20 juin. (Péricaud. *Tablettes chronologiques*. — Morel de Voleine. *Petite Chronique lyonnaise. Revue du Lyonnais*, 2^e série, t. 2, p. 183.)

(6) Ces mêmes pratiques religieuses, pour combattre les épizooties, se retrouvent dans les notes journalières de l'abbé Aulanier, curé du Brignon, sous la date de 1682. (V. Mazon. *Deux livres de notes journalières au XVII^e siècle*, p. 20.)